

## **AGYRE missionné par la RATP pour une opération inédite de valorisation de traverses bi-blocs en béton**

**Jusqu'au début de l'année 2025, plus de 6 000 traverses bi-blocs en béton seront remplacées sur la ligne du RER A. Habituellement recyclées en granulats de béton destinés aux aménagements routiers ou aux remblaiements, ces 6 000 traverses seront recyclées en granulats de béton marqués CE\*.**

### **Une opération inédite pour la RATP rendue possible grâce à l'intervention d'Agyre**

Face aux défis environnementaux, à l'épuisement des ressources mais également à l'accélération de la réglementation sur chantier (loi AGEC, RE2020...), la RATP a fait appel à Agyre afin d'aller plus loin dans sa démarche d'économie circulaire. Depuis plusieurs années, le groupe RATP intègre l'économie circulaire au cœur de ses activités en privilégiant, par exemple, l'éco-conception sur ses infrastructures, bâtiments, matériels roulants...

Dans cette optique, cette opération de maintenance classique pour la RATP devrait ainsi prendre une autre tournure *via* le recyclage des traverses en granulats de béton marqués CE\*. Ces granulats recyclés de haute qualité pourront ensuite être incorporés dans du béton prêt à l'emploi et dans des produits préfabriqués en béton et ainsi servir au secteur de la construction et contribuer à la circularité.

Cette opération permettra également d'impulser la structuration et le développement d'une filière de granulats de béton recyclé marqués CE en Île-de-France afin de répondre aux besoins du projet.

*« Une collaboration riche en apprentissage sur la valeur de ce que nous pensions être un déchet. Grâce à l'implication et la coordination entre Agyre et les métiers prescripteurs de la RATP, les résultats et process issus de cette expérimentation vont être industrialisés lors des prochains chantiers de renouvellement des traverses sur le RER B et dès 2025 sur les 120000 traverses des branches Est du RER A »,* indique Delphine Ducros, Pilote programme Innovation Développement durable.

### **L'intervention d'Agyre permettra de :**

- **Déterminer le potentiel de valorisation des granulats recyclés issus des traverses dans des bétons conformes à la norme NF EN206+A2/CN.** Pour ce faire, Agyre s'est appuyé sur son partenaire, le Centre d'Etudes et de Recherches de l'Industrie du Béton (CERIB), afin de mener des essais pour la pré-caractérisation des granulats recyclés issus des bétons des traverses bi-blocs,
- **Soutenir le développement d'une filière de granulats de béton marqués CE en Île-de-France aux côtés de la RATP,**

- **Déployer opérationnellement la démarche de valorisation des traverses en béton à toutes les phases du projet pour en garantir sa pleine réussite,**
- **Identifier les acteurs, filières et projets à proximité, susceptibles d'utiliser ces granulats.**

En parallèle, et au-delà de l'accompagnement sur la valorisation des traverses en béton, Agyre intervient également sur **la valorisation optimale de l'ensemble des déchets produits sur le chantier** (métaux, plastiques, contenants, gravats divers, ...). Un accompagnement amont a été conduit (identification des filières, analyse et mise à jour du SOGED, etc.) ainsi qu'un accompagnement sur la phase chantier, **notamment sur le tri sélectif des différents flux de déchets, le suivi de la traçabilité** (bordereaux de suivi de déchets, registre, etc.), etc.

*« Au-delà d'une intervention très opérationnelle sur le projet en lui-même et auprès de la RATP, nos équipes interviennent également auprès de l'ensemble des acteurs de cette opération (entreprise de travaux, plateformes de recyclage) et contribuent à leur sensibilisation en lien avec les enjeux et les process de l'économie circulaire, dans le cadre de ce projet. Cet accompagnement permettra ensuite d'accélérer le développement de l'économie circulaire sur le terrain et sa répliquabilité sur des opérations futures voire des projets de plus grande ampleur ! »,* ajoute Stéphane Le Guirriec, Directeur Général Agyre.

Un bilan global de l'opération sera réalisé pour en estimer les bénéfices en termes d'économie circulaire et d'économie des ressources. Ce retour d'expérience vise à reproduire la démarche, à capitaliser sur les bonnes pratiques et lever les freins rencontrés.

\* Le marquage CE atteste qu'un produit est conforme aux « exigences essentielles de santé et de sécurité » de la réglementation qui le concerne et par lequel il engage donc sa responsabilité.

## **À propos d'Agyre**

Créé en 2020, Agyre est un bureau d'études qui œuvre pour le développement de l'économie circulaire dans le secteur de la construction. Agyre est présent sur 3 champs d'action :

- **Formation** : fort de sa certification Qualiopi, Agyre propose différentes formations pour assurer la montée en compétences de l'ensemble des acteurs de la construction (Découvrir l'économie circulaire dans la construction, répondre à un CCTP économie circulaire, etc.).
- **Opération** : Agyre accompagne les acteurs du BTP pour l'intégration de produits et matériaux réemployés, la réalisation des diagnostics PEMD, l'évolution des marchés de travaux, la réalisation d'études technico-économique, etc.
- **Innovation** : Agyre propose une offre clé en mains pour les porteurs de projets innovants (numérique, industriel...) : réalisation des business model, étude de faisabilité, accompagnement pour le financement du projet, feuille de route stratégique...

Pour plus d'informations : [www.agyre.com](http://www.agyre.com) | [contact@agyre.com](mailto:contact@agyre.com)

**Service de presse** : Patricia Desmerger - Campagne : 06 07 47 34 77 - [patricia.desmerger@orange.fr](mailto:patricia.desmerger@orange.fr)